



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Régularisation foncière RD 263 à VENDENHEIM Acquisition d'une parcelle de terrain

Rapport n° CP/2015/483

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition d'une parcelle de terrain située dans l'emprise de la RD 263 sur le territoire de la commune de VENDENHEIM.

Une vérification cadastrale récente a permis de constater qu'une parcelle restait inscrite au nom de l'Eurométropole de STRASBOURG, alors qu'elle est en fait intégrée au domaine routier départemental au titre du giratoire de la RD 263 et de la rue de la Forêt à VENDENHEIM.

Il convient de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de cette parcelle selon les conditions financières fixées dans le cadre de la délibération de la Commission Permanente du Département du Bas-Rhin en sa séance du 2 novembre 2009 (CP/2009/968).

Cette régularisation foncière concerne une parcelle d'une superficie de 0 a 54 ca cadastrée sous-section 55 n° 244/179 sur le territoire de la commune de VENDENHEIM.

Conformément à l'avis de France Domaine, l'acquisition de la parcelle concernée interviendrait aux conditions financières suivantes prises en vertu de l'article L 3213-1 du code général des collectivités territoriales :

Indemnité principale pour perte de terrains :

3.500,00 € l'are x 0 a 54 ca = 1 890,00 €

Soit au total: 1 890,00 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	90 000,00 €	43 793,85 €	1 890,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'acquisition pour un montant de 1 890,00 € d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 0,54 are, située dans l'emprise de la RD 263 sur le territoire de la commune de VENDENHEIM,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs monsieur Etienne BURGER, vice-président du conseil départemental comme représentant habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY